

Monsieur le Conseiller d'état,
Mesdames, Messieurs, Chers invités,

C'est pour la Municipalité de Saint-Imier un très grand plaisir que de vous accueillir et de vous saluer en ce moment important. Aujourd'hui, c'est un nouveau jalon dans la politique de développement économique régionale que nous plantons.

C'est un jalon important et consistant. Il s'agit d'un nouveau bâtiment qui offrira 3040 m² de surfaces nettes pour l'installation d'entreprises en phase de développement, actives dans la production de produits à haute valeur ajoutée.

Le projet a été conçu de manière à pouvoir répondre de manière efficace et pragmatique à de multiples besoins de développement. Les surfaces à disposition sont modulables. Il est possible d'offrir des surfaces de 100 m², comme il est possible de prévoir la location d'un étage entier de 1288 m².

L'investissement est conséquent, puisqu'il atteint CHF 8'500'000. C'est Crescentia SA, société anonyme détenue exclusivement par la Municipalité de Saint-Imier, qui réalise cet investissement et assurera la gestion du Parc technologique III. C'est un modèle qui lui est connu, puisqu'elle l'a pratiqué avec succès en construisant, louant puis vendant le Parc technologique II, qui nous fait face et accueille aujourd'hui plus d'une centaine d'emplois. Le projet est financé par les capitaux propres de Crescentia SA, à hauteur de CHF 2,8 millions de francs, par des prêts sans intérêts du canton et de la Confédération à hauteur de CHF 3,9 millions et pour le solde par des prêts bancaires. Par rapport au projet précédent, nous avons souhaité augmenter la part de fonds propres, afin d'assurer au projet la meilleure solidité financière possible. Nous y sommes parvenus, et j'aimerais ici remercier, au nom de Crescentia SA, tous ceux qui ont permis d'y parvenir : la Promotion économique cantonale, pour son appui constant, et les prêts TouReg sans intérêts, avec les modalités d'octroi, ainsi que la Confédération, par le Seco, pour la part fédérale ; le partenaire bancaire pour la qualité de son offre, et bien sûr la Municipalité de Saint-Imier pour sa participation au capital-actions.

Créée en 2005 pour la construction du Parc technologique II, Crescentia SA confirme sa grande valeur d'instrument au développement économique de notre région. Sans cette société, une telle réalisation n'aurait pas été concevable. Notons au passage, que la plus-value en termes de développement de Crescentia SA ne s'arrête pas là, puisque c'est elle qui exploite depuis l'année, avec succès déjà, le Bureau de contrôle de Saint-Imier du COSC. Cet instrument de développement a lui-même créé des emplois.

C'est un jalon important et consistant, mais ce n'est qu'un élément d'une stratégie de développement économique bien plus vaste.

Une collectivité comme la nôtre, qui offre des infrastructures très importantes en nombre et en qualité, doit veiller à ce que ses ressources ne diminuent pas. A ce titre, le développement est nécessaire.

Pose de la première pierre
Parc Technologique de Saint-Imier III

23 octobre 2014

Cette réalité est mise en pratique avec détermination depuis des années. Notre commune peut compter sur des instruments de développement très complets. Ceux-ci sont prévus par le Règlement sur le développement de Saint-Imier, approuvé par le Conseil de ville le 20 juin 2013, avec un contenu renforcé.

Grâce à cette réglementation moderne, des aides spécifiques sont possibles en cas de développement d'entreprises, pour un montant maximal total porté CHF 250'000.-. Le développement d'un centre régional passe aussi par ses commerces et services. Des aides sont désormais possibles en cas de développement ou de maintien d'un petit commerce ou d'un service. L'habitat n'est pas oublié, puisqu'aux prêts sans intérêts en cas de rénovation d'appartements, de nouveaux prêts en cas de construction de logements, à hauteur de CHF 20'000.- par appartement, peuvent être octroyés.

Le développement de la Zone d'implantation d'entreprises de La Clef complète ce cadre, ainsi que les soutiens apportés lors de la création de TT Novatech et du Centre technique du Moule, en partenariat avec les instituts de formation, ou encore le Parc technologique I qui abrite les instituts de recherches de la He-Arc.

L'ensemble de ces mesures forme un tout cohérent, et à notre sens efficace. Les trois autres chantiers ouverts à côté de celui-ci, et celui qui s'ouvrira bientôt avec Tudor Tech SA en témoignent. Qui aurait cru qu'un tel développement se manifesterait ? Il démontre la pertinence des choix effectués et donne confiance dans l'avenir. Réaliser un projet tel que le Parc technologique III sort de l'activité traditionnelle d'une commune. Toutefois, il s'inscrit dans un cadre qui a démontré son efficacité ; il est l'illustration de la volonté et du dynamisme de notre commune. Nous sommes convaincus que le dynamisme attire le dynamisme.

Nous nous réjouissons qu'une entreprise de pointe dans la micro-injection a déjà fait le choix de s'y implanter. Nous sommes persuadés qu'elle trouvera ici les conditions favorables à son développement, et qu'à son tour elle contribuera à l'attractivité du Parc technologique III. Nul doute qu'elle sera rejointe par d'autres entrepreneurs séduits par la qualité du projet.

Au moment de conclure, j'aimerais, au nom du Conseil municipal, remercier les acteurs qui ont pris part à ce projet. J'ai mentionné tout à l'heure les partenaires que sont le canton, la confédération et la banque. Il est important de mentionner tous ceux qui, au sein de la commune, dans les commissions économique et des finances, puis au Conseil de ville, ont œuvré à ce projet, et tous les employés de la commune qui, à un titre ou à un autre, l'ont rendu possible. Enfin, mes derniers remerciements vont aux acteurs clés du moment : les ouvriers, entrepreneurs, ingénieurs et architectes qui œuvrent sans relâche pour que les surfaces soient à disposition en nombre 2015, comme prévu.

Stéphane Boillat
Maire de Saint-Imier